

nouveaux remparts sur le Rhône, où se trouve maintenant la porte Saint-Clair, il a reconnu que, depuis le boulevard Saint-Clair « (aujourd'hui porte Saint-Clair) » jusques à une petite porte qui est entre les vignes et ladite rivière appelée la porte du Peyrat, il n'y a aucune muraille le long de ladite rivière et que les bateaux qui descendent peuvent sans difficulté et empêchement aborder et prendre terre, et de là entrer dans le cœur de la ville. Au même lieu et en deçà ladite porte du poste du Peyrat, la muraille qui est au long du Rhône, jusques aux rochers près les fossés des Terreaux, est à demi-abattue et ruinée, et à telle façon que les bateaux descendants ou traversant la rivière pourraient aisément aborder. Il est donc nécessaire de rehausser la muraille de trois à quatre pieds. La muraille depuis les Terreaux jusqu'au pont du Rhône était partout emportée et ruinée. Il ajoute : depuis le Rhône jusqu'à la rivière de Saône, au long du pré et brotteau d'Ainay, distant de six-cent-soixante pieds, avons trouvé toute la ville ouverte et déclosée, n'y ayant rien que le reste de quelques bastions de terre tellement ruinés et démolis par le temps et pour n'être que terre mouvante, que, dans tous les endroits, les hommes, le bétail, y entraient et sortaient aussi facilement que si la terre était tout unie, et après que lesdits voyers, ingénieurs et jurés ont considéré et visité ledit lieu, nous avons dit et rapporté que c'est l'endroit le plus faible de la ville et le plus aisé à surprendre pour être un quartier fort retiré de la fréquentation et passage des habitants éloignés des maisons qui sont habitées, que l'on peut facilement descendre et aborder dans ledit pré ou brotteau d'Ainay, et de là dans la ville par les deux endroits des deux rivières du Rhône et de la Saône qui s'assemblent au bout dudit brotteau, qu'ils ont ouï dire que pendant les troubles, la plupart des entreprises qui se faisaient sur ladite ville, se projetaient en cet endroit, d'autant mieux que par icelui l'on se peut saisir de l'arsenal qui n'en est éloigné que de deux cents pas, n'y ayant que peu ou pas de maisons habitables entre les deux, de sorte qu'ils jugent fort nécessaire pour la sûreté de la ville de réparer cet endroit qui, à cet effet, l'on pourra relever et rehausser lesdits bastions de terre, unir et accroître en profondeur le fossé,